



Certificat de nationalité française

Par **sief**, le **28/04/2011** à **15:29**

Bonjour,

je suis un homme algérien d'une mère qui a né en France et d'une grand-mère vraie française ? alors ma mère elle a fait de la demande de certificat de nationalité française. alors ma mère elle a pris la nationalité française en 2007 aussi mes 3 frères et quand j'ai déposé mon dossier au même service ils m'ont donné un reçu que ma copie intégrale de mon acte de naissance n'est pas valable et ils m'ont dit que je peux écrire à l'Assistance sociale ou au tribunal de Paris ça en 2008 mais jusqu'à maintenant je n'ai reçu aucune réponse alors que je dois faire et merci bien

Par **mimi493**, le **28/04/2011** à **20:02**

Pourriez-vous réécrire la question en étant plus clair (passez des lignes, mettez de la ponctuation) ?

Par **amajuris**, le **30/04/2011** à **11:38**

bjr,

si vous voulez des réponses il est nécessaire que la question soit compréhensible, faites-vous aider pour rédiger une question compréhensible.

si vos courriers à l'administration française sont rédigés dans le même style, je comprends que vous ne receviez aucune réponse.

cdt